

Lettre aux collègues

Pierre Malengreau

Vous me proposez de participer à l'élaboration d'un numéro de votre Bulletin. Je vous en remercie. Je ne puis malheureusement y réagir dans les formes que vous me proposez. Vous écrire peut être cependant une façon d'y répondre à ma mesure.

N'ayant ni le recul nécessaire à tout travail d'historien digne de ce nom, ni le goût pour les anecdotes, je me sais incapable a priori d'écrire l'histoire belge de l'École de la Cause Freudienne (ECF) que je fais mienne depuis sa création. Il ne me resterait alors peut-être plus qu'à écrire une histoire, une parmi d'autres, de ce qui fait la vie de cette école en Belgique. Mais ce serait dans ce cas écrire aussi la mienne, celle de mon propre engagement dans la cause analytique. La pudeur me retiendrait, à moins que ce ne soit la conviction que la singularité de la rencontre de chacun avec la psychanalyse exige pour se transmettre d'autres voies que celles du seul témoignage.

Lacan a inventé une procédure de passe pour recueillir ce témoignage. Elle a la vertu de déposséder quelque peu de son histoire l'analyste candidat pour laisser à d'autres le soin de transmettre ce qu'ils en avaient recueilli. Ce ne fut pas sans effets sur l'ECF qui a adopté cette pratique dès 1981. Il en est résulté plus d'un grincement, plus d'une défection, plus d'une rupture, notamment en Belgique. L'ECF a eu ses crises. Ce furent surtout les crises de la passe. Les psychanalystes de l'ECF en ont tiré comme enseignement que la fin de l'analyse est elle-même variable, et que le moins qu'on puisse attendre d'une école est qu'elle ne cesse d'élaborer ce qu'elle reconnaît parmi les siens comme fin d'une analyse. Cette fin se mesure notamment aux effets de l'expérience analytique sur le

transfert qui la rend possible. Ça ne laisse pas indemne le rapport de chaque analyste à son école et aux effets de groupe qu'elle véhicule.

L'histoire de l'ECF en Belgique porte les traces des effets de l'expérience de ses membres. Son histoire est celle d'un transfert : transfert à l'égard de l'enseignement de Lacan, transfert à l'égard tout aussi bien de la lecture qu'en propose Jacques-Alain Miller. C'est un transfert qui cherche selon l'indication même de Lacan à faire répondre cet enseignement lui-même aux questions qu'il nous pose. Ce transfert a sa spécificité, d'être un transfert de travail. Il passe pour certains par celui ou ceux qui en incarnent l'adresse. Il n'est pas nécessaire pour cela de les aimer ni de les haïr. Le transfert de travail tisse à l'ECF la trame d'un tissu où chacun peut trouver une place qui lui convient selon les moments et les goûts. Ce ne fut pas sans dissonance non plus dès lors qu'il s'agissait pour chacun de n'être qu'un parmi d'autres. Certains collègues en ont déduit qu'il valait mieux s'en extraire pour soutenir ailleurs et autrement la cause analytique. Dans l'ECF, l'élaboration est subjective et collective mais l'orientation y est unique. Elle est celle qui se repère sur ce que la psychanalyse isole comme impossible à dire. Elle est celle tout aussi bien qui se lit à partir de là dans l'enseignement de Lacan et ses remaniements constants.

L'histoire de l'ECF en Belgique ne se distingue dès lors pas de l'histoire de l'ECF dans son entièreté. Le choix de ses membres qui habitent en Belgique fut de considérer que leur nationalité n'était pas une spécificité au regard de la psychanalyse lacanienne. Leur choix fut d'être partie prenante de l'ECF définie au demeurant comme franco-belge. Cela n'a pas empêché la création d'une association de travail régie par les lois belges. Mais c'était au même titre que d'autres associations du même type, régies celles-ci par les lois françaises. Il y a l'ECF dont le siège est à Paris. Il y a en amont l'Association Mondiale de Psychanalyse. Il y a en aval les Associations de la Cause Freudienne dont les sièges sont répartis selon les régions concernées de France et de Belgique.

La donne a cependant changé depuis peu, depuis la reconnaissance par l'Etat français de l'ECF comme association dite d'utilité publique. Ça modifie les statuts. Un choix reste cependant constant. Celui de maintenir le lien institutionnel entre l'ECF devenue légalement d'utilité publique et les associations locales, le conseil d'administration de l'un étant lié juridiquement au conseil d'administration de l'autre par delà les frontières. C'est dire que l'enjeu reste bien l'orientation spécifique qu'elle défend et pour laquelle elle se bat dans le monde contemporain.

L'histoire de l'ECF est finalement l'histoire d'un amour pour Lacan, pour son œuvre et pour ce qu'elle maintient d'ouvert dans notre civilisation. Elle est aussi de ce fait l'histoire de l'engagement et de la mise au travail de ses membres. Il apparaît dans l'après-coup que cette histoire rejoint celle de beaucoup de psychanalystes au-delà des frontières en tout genre : élèves de Freud, sans honte ni gloire.